

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.11.01 Convocation du 15.11.2001

Compte rendu affiché le 26 novembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MODIFICATION du  
REGIME INDEMNITAIRE**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ,  
Maires-Adjoints,

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| en exercice :         | 29 |
| présents              | 23 |
| votants               | 27 |

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER,  
M. GONDELAUD, Mme ZULLI, M. GOSSET, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, MM. CHRETIN, MACHURAT, Mlle MILLET, MM.  
BELLOT, BOUREZG.

**Absents représentés :** M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mme BROSSARD par  
Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme WYMANN -  
Mme LABASOR par Mlle MILLET.

**Absents excusés :** Mme BERRA, M. FERNANDES.

Madame le Maire-Adjoint déléguée pour le personnel explique que la modification du tableau des effectifs adoptée ce jour par le Conseil Municipal nécessite en conséquence une adaptation de la délibération fixant le régime indemnitaire des agents de la commune.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi 84.53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 91-875 du 6.09.1991 modifié,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27.02.1992 modifiée,
- Décide que les personnels de la filière "Police Municipale" sont autorisés à effectuer des travaux supplémentaires et à percevoir les indemnités horaires correspondantes, conformément aux dispositions réglementaires applicables,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 novembre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2001  
- de la publication le 29 novembre 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 novembre 2001